

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DELIBERATION N° 2019-22-2
INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise approuvant l'adhésion à Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du 12 mars 2019 de Seine-Maritime Numérique approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise à Seine-Maritime Numérique à compter du 1^{er} janvier 2019 sur la compétence obligatoire,

Vu la délibération du 19 mars 2019 de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que le quorum est atteint,

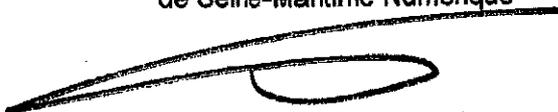
Après avoir eu communication préalable du rapport 2019-22-2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- Prend acte de l'installation de Monsieur François LEFEBVRE, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Gill GERYL, en qualité de délégué suppléant, de la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : - 8 AVR. 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DELIBERATION N° 2019-22-3.1

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2018,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-22-3.1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2018 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018, selon l'extrait ci-annexé.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **23 AVR. 2019**

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 08/03/2019

IDENTIFIANT BUDGET 40101

N° de SIRET 20004506000023

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2018 AU 08/03/2019

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	150 016 539,00	15 915 932,00	165 932 471,00
Titres de recettes émis (b)	28 363 316,52	5 271 186,16	33 634 502,68
Réductions de titres (c)	50 217,43	1 935 643,00	1 985 860,43
Recettes nettes (d = b - c)	28 313 099,09	3 335 543,16	31 648 642,25
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	150 016 539,00	15 915 932,00	165 932 471,00
Mandats émis (f)	15 735 932,41	781 919,89	16 517 852,30
Annulations de mandats (g)	68 947,53	2 326,07	71 273,60
Dépenses nettes (h = f - g)	15 666 984,88	779 593,82	16 446 578,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 646 114,21	2 555 949,34	15 202 063,55
(h - d) Déficit			

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES					
Investissement	1 887 797,44		12 646 114,21		14 533 911,65
Fonctionnement	9 420 950,95		2 555 949,34		11 976 900,29
Sous-Total	11 308 748,39		15 202 063,55		26 510 811,94
TOTAL III	11 308 748,39		15 202 063,55		26 510 811,94
TOTAL I + II + III	11 308 748,39		15 202 063,55		26 510 811,94

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 12/03/2019

IDENTIFIANT BUDGET 40100

N° de SIRET 20004506000015

SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2018

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2018 AU 12/03/2019

40100 - SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 308,00	581 883,00	583 191,00
Titres de recettes émis (b)	327,00	449 517,19	449 844,19
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	327,00	449 517,19	449 844,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 308,00	581 883,00	583 191,00
Mandats émis (f)		317 738,51	317 738,51
Annulations de mandats (g)		0,60	0,60
Dépenses nettes (h = f - g)		317 737,91	317 737,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	327,00	131 779,28	132 106,28
(h - d) Déficit			

40100 - SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	981,00		327,00		1 308,00
Fonctionnement	130 553,94		131 779,28		262 333,22
TOTAL I	131 534,94		132 106,28		263 641,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
40101-COMMUNICATIONS ELECTRONI					
Investissement	1 887 797,44		12 646 114,21		14 533 911,65
Fonctionnement	9 420 950,95		2 555 949,34		11 976 900,29
Sous-Total	11 308 748,39		15 202 063,55		26 510 811,94
TOTAL III	11 308 748,39		15 202 063,55		26 510 811,94
TOTAL I + II + III	11 440 283,33		15 334 169,83		26 774 453,16

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2019-22-3.2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-22-3.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Denis FAUVEL en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

Nombre de présents lors du vote	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	14	2
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué	1	1.8
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2018 quitte la séance)		2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Absentions	0

La Présidente de Seine-Maritime Numérique


 Virginie LUCOT-AVRIL
Affiché le : **23 AVR. 2019**

EXERCICE 2018	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT (Réalisations)
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES :					
16 - Emprunts					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles	1 308,00 €	- €			
23 - Immobilisations en cours					
Sous-total dépenses réelles d'investissement	1 308,00 €	- €			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit exercice 2017)	- €	- €			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 308,00 €	- €			
RECETTES :					
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1068)					
16 - Emprunts et dettes assimilés					
Sous-total recettes réelles d'investissement			- €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation					
040 - Opération d'ordre entre les sections			327,00 €	327,00 €	
Sous-total recettes d'ordre d'investissement			327,00 €	327,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement excédent exercice 2017)			981,00 €		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 308,00 €	327,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 308,00 €	- €	1 308,00 €	327,00 €	327,00 €
<i>Excédent cumulé</i>					1 308,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
I - DEPENSES					
011 - Charges à caractère général	256 856,00 €	72 932,91 €			
012 - Charges du personnel	316 700,00 €	241 393,60 €			
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	3 084,40 €			
022 - Dépenses imprévues de la section d'exploitation	2 000,00 €	- €			
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	581 556,00 €	317 410,91 €			
023 - Virement à la section d'investissement		- €			
042 - Opération d'ordre de fonctionnement	327,00 €	327,00 €			
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement	327,00 €	327,00 €			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	581 883,00 €	317 737,91 €			
II - RECETTES					
74 - Subventions			449 329,00 €	449 329,00 €	
75 - Autres produits de gestion courantes			2 000,06 €		
77 - Produits exceptionnel				49,19 €	
013- Atténuation de charges				139,00 €	
Sous-total recettes réelles de fonctionnement			451 329,06 €	449 517,19 €	
002 - Résultat d'exploitation 2017 reporté			130 553,94 €		
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			581 883,00 €	449 517,19 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	581 883,00 €	317 737,91 €	581 883,00 €	449 517,19 €	131 779,28 €
<i>Excédent cumulé</i>					262 333,22 €
TOTAL DES 2 SECTIONS	583 191,00 €	317 737,91 €	583 191,00 €	449 844,19 €	132 106,28 €

263 641,22 € F+I

Contrôle

132 106,28 €

EXERCICE 2018	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT (Réalizations)
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES :					
16 - Emprunts	1 500 000,00	964 840,69			
20 - Immobilisations incorporelles	2 851 998,03	1 506 713,28			
21 - Immobilisations corporelles	6 000,00	891,34			
23 - Immobilisations en cours	142 458 540,97	12 587 930,00			
041-Opérations patrimoniales	3 200 000,00	606 609,57			
Sous-total dépenses réelles d'investissement	150 016 539,00	15 666 984,88			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit exercice antérieur)					
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	150 016 539,00	15 666 984,88			
RECETTES :					
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1068)					
13-Subvention d'investissement				27 548 290,73	
16 - Emprunts et dettes assimilés			133 688 000,00		
23- Immobilisations corporelles				78 718,07	
Sous-total recettes réelles d'investissement			133 688 000,00	27 627 008,80	
021 - Virement de la section d'exploitation			11 161 260,84		
040 - Opérations d'ordres			79 480,72	79 480,72	
041 - Opérations patrimoniales			3 200 000,00	606 609,57	
Sous-total recettes d'ordre d'investissement			14 440 741,56	686 090,29	
001 Solde exécution de la section d'investissement (excédent exercice antérieur)			1 887 797,44		
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			150 016 539,00	28 313 099,09	
SECTION D'INVESTISSEMENT	150 016 539,00	15 666 984,88	150 016 539,00	28 313 099,09	12 646 114,21
<i>Excédent cumulé</i>					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
I - DEPENSES					
011 - Charges à caractère général	3 821 890,44	235 999,91			
012 - Charges du personnel	497 700,00	350 495,13			
65 - Autres charges de gestion courante	600,00	0,39			
66 - Charges financières	300 000,00	105 735,98			
67 - Charges exceptionnelles	45 000,00	7 881,69			
022 - Dépenses imprévues de la section d'exploitation	10 000,00	-			
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	4 675 190,44	700 113,10			
023 - Virement à la section d'investissement	11 161 260,84	-			
042-Opérations d'ordre	79 480,72	79 480,72			
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement	11 240 741,56	79 480,72			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 915 932,00	779 593,82			
II - RECETTES					
70-Vente de produits fabriqués			5 000,00	5 404,16	
74 - Subventions			6 337 480,90	3 180 139,00	
75-Autres produits de gestion courante			152 500,15	150 000,00	
Sous-total recettes réelles de fonctionnement			6 494 981,05	3 335 543,16	
002 - Résultat d'exploitation reporté			9 420 950,95	-	
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			15 915 932,00	3 335 543,16	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 915 932,00	779 593,82	15 915 932,00	3 335 543,16	2 555 949,34
<i>Excédent cumulé</i>					
TOTAL DES 2 SECTIONS	165 932 471,00	16 446 578,70	165 932 471,00	31 648 642,25	15 202 063,55
<i>Contrôle</i>					15 202 063,55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2019-22-3.3
AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2018

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2018

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-22-3.3 de Madame la Présidente,

Considérant les résultats d'exercice 2018 présentés dans l'annexe 1 à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2019, comme suit :

Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 262 333.22 €
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 308.00 €

Pour le budget annexe

- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 11 976 900.29 € en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 14 533 911.65 €

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **23 AVR. 2019**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRÉSIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2019-22-4.1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 12 mars 2019 actant les orientations budgétaires 2019,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-22-4.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2019 et le budget primitif annexe 2019 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 65% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012)

Nombre de présents lors du vote	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	14	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué	1	1,8

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Abstentions	0

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **23 AVR. 2019**



Comité Syndical du 2 avril 2019

Rapport de Madame la Présidente n° 2019-22-4.1

Objet : Rapport budgétaire 2019

Ce budget primitif est basé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires auquel on se reportera utilement.

L'accélération de la mise en œuvre de ce programme, acté dans le SDAN 2017 dont la réalisation a été confiée par le Département à *Seine-Maritime Numérique*, va se traduire sur le plan budgétaire par :

- Un budget de fonctionnement en progression, intégrant des charges de personnel correspondant à une équipe-projet au complet en fin d'exercice, les postes créés en 2018 devant être pourvus d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2019 ;
- Un budget d'investissement largement impacté par l'extension progressive des travaux de génie civil et de tirage des câbles de fibre optique.

En conséquence, 2019 s'annonce comme le premier exercice budgétaire au cours duquel les tensions sur la trésorerie vont être avérées. C'est dans cette perspective qu'une consultation des partenaires bancaires a été initiée fin 2018/début 2019, afin de mieux cerner les besoins du Syndicat mixte en financements à court et moyen terme, notamment en avances sur les subventions à percevoir.

S'agissant précisément des soutiens publics, 2019 permettra d'entériner et de mettre en œuvre :

- Le financement complémentaire (2^e tranche) de la Région Normandie pour un montant de 31 M€ ;
- Le financement du Plan France Très Haut Débit pour un montant maximum de 54 M€.

La livraison des prises en milieu d'année permettra de toucher une redevance du délégataire sur 2019.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2018.

Sur le budget annexe, la participation des membres du Syndicat au projet est désormais assise sur un coût unique à la prise de 10.88 € pour le réseau de desserte, incluant une optimisation des frais financiers. Pour les nouveaux membres, ils s'acquitteront de 21 € pour le réseau de collecte par ligne pour la totalité du projet. Il a été proposé lors du comité syndical du 9 avril 2018 un étalement sur trois ans jusqu'en 2020 afin de répartir ces charges sur plusieurs exercices.



1. - Budget Principal

Le Budget Principal est régi par le Plan Comptable M14 (TTC).

1.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 447 084 €.

	Réalisé 2018	BP 2019
Recettes	449 517.19 €	1 184 750.78 €
Résultats reportés	130 553.94 €	262 333.22 €
Dépenses	317 737.91 €	1 447 084 €
TOTAL	262 333.22 €	Équilibre

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Conformément aux décisions du Comité Syndical du 22 mars 2018 et afin d'ajuster progressivement le dimensionnement de l'équipe de SMN au déploiement du projet, tant technique qu'administrative, pour un suivi qualitatif des marchés, les postes suivants devraient être pourvus en 2019 :

- 2 Ingénieurs, en appui transversal aux chefs de projet et en charge, respectivement, de la validation des études, avant-projets & DOE d'une part et de la gestion des data et des transferts au Délégué d'autre part ;
- 2 Techniciens affectés au contrôle sur place des chantiers et à la réception des travaux ;
- 1 Chargé de mission comptable pour traiter les flux de facturation qui ont plus que doublé sur les douze derniers mois.

Il est à noter que les dépenses de personnels du SMN76 étaient jusqu'alors réparties sur chacun des deux budgets, selon la nature de leurs fonctions, administratives ou techniques.

Il est prévu en 2019 de regrouper les dépenses de personnel sur le budget principal afin de faciliter les opérations de prélèvement à la source et les déclarations de charges. Un virement sera fait du budget annexe au budget principal pour participer à ces dépenses au prorata (35% sur le BP-65% sur le BA).

Dans l'activité d'administration générale, sont répertoriés les charges de personnel et frais assimilés (999 650 €), incluant les adhésions obligatoires aux organismes professionnels tels que l'URSSAF (88 000 €) ou les caisses de retraite (75 000€) ou le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime (3 000 €).

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais de mise à disposition de locaux par une convention de location avec le Département de la

Seine-Maritime (30 000 €) ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département pour l'année 2019 (30 000 €), les locations de voiture (11 000€).

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (228 583 €) et du Département (223 732 €).

Pour rappel, ces participations syndicales sont calculées sur la base de la population, par habitant soit 0.03 € en zone AMII dite « T2 » et 0.45€ en zone T1.

Ces participations font l'objet d'une délibération spécifique du Comité Syndical, votée chaque année.

Il est aussi prévu le remboursement du budget annexe concernant les charges à caractère général (chap. 011 : 82 640€) et de personnels (chap. 012 : 649 772.50€).

1.2 - Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 635 €.

	Réalisé 2018	BP 2019
Recettes	327 €	327 €
Résultats reportés	981 €	1 308 €
Dépenses	0€	1 635 €
TOTAL	1 308 €	Équilibre

1.3 - Équilibre du budget principal

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 635 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 447 084 €.

La proposition du budget primitif 2019 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **1 448 719 €**.



2 – Budget Annexe

Le Budget Annexe du Syndicat mixte est régi par l’Instruction Budgétaire et Comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (HT).

2.1 - Section d’exploitation

La section d’exploitation s’équilibre à hauteur de **24 735 081 €**.

	Réalisé 2018	BP 2019
Recettes	3 335 543.16 €	12 758 180.71 €
Dépenses	779 593.82 €	24 735 081 €
Résultats 2018	4 221 779.07 €	
Résultat reporté	9 420 950.95€	11 976 900.29 €
TOTAL	11 976 900.29 €	Équilibre

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d’énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s’acquitter de droits d’occupation du domaine public (695 133.55 €).
- En conformité avec les exigences de la mission très haut débit, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Seine-Maritime Numérique mutualise autant que possible les infrastructures existantes, en conventionnant avec des opérateurs de réseaux (télécommunication, routes, électricité,..) : l’ensemble des coûts de location s’imputent sur les dépenses d’exploitation, y compris les locations de longue durée (5 000 000 €).
- En 2019, le Syndicat mixte maintient l’aide à l’habitant pour l’installation d’un kit de connexion internet par satellite (3 000 €).
- La participation du budget annexe aux charges générales et aux dépenses de personnel correspondant à 65%.

Les autres postes de dépenses concernent :

- Les marchés lancés, dont les consultations publiées entraînent des frais de publicité (20 000 €).
- Les rémunérations d’intermédiaires pour faire appel à des avocats en cas de recours (60 000€).
- Les frais divers de publicité et relations publiques de notre marché avec Partenaires d’Avenir pour les actions de sensibilisation des élus et la communication au public (50 000€).
- Les frais bancaires relatifs aux frais de dossier (75 000€).

Recettes

L'ensemble des membres du Syndicat a été amené à s'acquitter de 21 € par ligne sur la totalité du coût de réalisation du projet de collecte.

Il a été proposé en 2018 pour les cinq nouveaux adhérents, un étalement sur 3 années afin de répartir la charge budgétaire jusqu'en 2020.

Pour 2019, leur participation s'élèverait ainsi à 368 487 €, à laquelle s'ajoute la participation du Département pour 368 487 €.

En outre, les participations des membres aux actions 2 et 3 s'élèvent à 2 868 106 €.

Elles sont basées sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers, sauf pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la Communauté de communes interrégionale d'Aumale-Blangy qui ont avancé ces dépenses sur leur fonds propre.

D'autre part, l'ancienne Communauté de Commune de Blangy avait commencé à payer sur ses fonds propres la Montée en Débit en 2016 et 2017. Compte tenu des montants engagés, cela équivaut à un peu plus de 3 ans de contribution. Lors du Comité syndical du 9 avril 2018, il a été validé le fait que pendant 3 ans, les contributions auprès la Communauté de Commune Interrégionale de Aumale-Blangy-sur-Bresle ne seront pas appelées.

Le programme de montée en débit s'est achevé mi 2018. Au total, 46 sites auront été ouverts et inaugurés, pour un montant total d'investissements de 7,6 M€, qui a permis aux habitants d'accéder au haut débit.

La phase des travaux de déploiement de la fibre se poursuit sur le territoire de Caux Seine-Agglomération, ainsi que sur les Communautés de communes (périmètre avant SDCI) de Valmont, Pays Neufchâtelois, Varenne et Scie et Caux Austreberthe, constituant les sept premières plaques de réalisation du réseau très haut débit.

Seine-Maritime Numérique a annoncé l'accélération de la seconde phase de son programme de déploiement de la fibre, pour viser un déploiement 100% fibre d'ici 2023/2024 au lieu de 2030, voire plus rapidement selon l'avancement des travaux (2021).

Pour 2019, le Syndicat prévoit la réalisation de 60 000 prises.

2.2 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **183 432 347 €**.

	Réalisé 2018	BP 2019
Recettes	28 313 099.09 €	168 898 435.35 €
Dépenses	15 666 984.88 €	183 432 347.00 €
Résultats 2018	12 646 114.12 €	14 533 911.65 €
Résultat reporté	1 887 797.44 €	
TOTAL	14 533 911.65 €	Équilibre

Dépenses

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2019 à 183 432 347 € et comprennent les études à hauteur de 2 036 284.75 €, les travaux à hauteur de 171 228 562.25 € et enfin les premières subventions versées au délégataire pour la partie concessive (1 000 000€).

Recettes

Les recettes prévues pour 2019 en couverture des investissements sont évaluées à 183 432 347 € et intègrent :

- Un virement issu de la section de fonctionnement d'un montant de 17 181 794 .37 €, correspondant aux participations 2018 des membres à la réalisation du réseau de collecte FTTH, aux opérations de montée en débit et au programme de déploiement FFTH.
- La totalité des emprunts souscrits pour la réalisation des investissements à hauteur de 126 000 000 € que les banques nous demandent d'inscrire sur notre budget.
- Les versements des subventions de l'Etat, la Région, et la redevance du délégataire pour 22 000 000.40€.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le SMN76 doit avancer les subventions attendues de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues en cours d'exercice 2019, après la prise d'exploitation du délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster la souscription d'emprunts complémentaires par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

2.3 – Équilibre du budget annexe

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 183 432 347 €. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 24 735 081 €.



La proposition du budget primitif 2019 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **208 167 428 €**.



En conclusion, compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le budget primitif 2019 et vous prie d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Reports 2018 RAR	Propositions 2019	Total Propositions 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	964 840,69	535 159,31	0,00	2 000 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	1 500 000,00	964 840,69	535 159,31		2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 851 998,03	1 506 713,28	1 345 284,75	702 000,00	2 047 284,75
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	2 839 998,03	1 503 713,28	1 336 284,75	700 000,00	2 036 284,75
2051	Concessions et droits assimilés	12 000,00	3 000,00	9 000,00	2 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	891,34	5 000,00	0,00	6 500,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	745,74	5 000,00		5 000,00
2184	Mobilier	-	145,60		1 500,00	1 500,00
23	Immobilisations en cours	142 458 540,97	12 449 127,87	64 646 235,24	89 532 326,61	174 878 562,25
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	139 258 540,97	10 881 797,28	62 938 048,47	87 590 513,38	171 228 562,25
2318	Autres immobilisations corporelles	-	75 517,36		150 000,00	150 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 200 000,00	1 491 813,23	1 708 186,77	1 791 813,23	3 500 000,00
27	Autre immobilisation financière				1 000 000,00	1 000 000,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé				1 000 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 200 000,00	606 609,57		3 500 000,00	3 500 000,00
2315	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 200 000,00	593 437,07		3 500 000,00	3 500 000,00
2031			13 172,50			
Total		150 016 539,00	15 528 182,75	66 531 679,30	93 734 326,61	183 432 347,00

BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT 2019 RECETTES

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Reports 2018 RAR	Propositions 2019	Total Propositions 2019
021	Virement à la section d'exploitation	11 161 260,84	-	-	-	17 181 794,37
021	Virement de la section de fonctionnement	11 161 260,84				17 181 794,37
001	Excédent d'investissement reporté	1 887 797,44	1 887 797,44		14 533 911,65	14 533 911,65
001	Excédent d'investissement reporté	1 887 797,44	1 887 797,44		14 533 911,65	14 533 911,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 080,72	74 080,72		0,00	216 640,58
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	69 712,90	69 712,90			74 686,82
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'insertion	4 367,82	4 367,82			3 495,50
28051	Concessions droits similaires brevet					450,00
28181	Installation générales					137 918,26
28183	Matériel bureau et informatique					75,00
28184	Mobilier					15,00
041	Opérations patrimoniales	3 200 000,00	-		3 500 000,00	3 500 000,00
238	Avances	3 200 000,00			3 500 000,00	3 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		-		0,00	0,00
1068	Réserves - Autres réserves					
13	Subventions d'investissement		27 548 290,73			22 000 000,40
1312	Régions		2 548 290,73		8 000 000,40	8 000 000,40
1313	Départements		25 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
1311	Etat				4 000 000,00	4 000 000,00
16	emprunts et dettes assimilées	133 688 000,00	-	133 688 000,00	126 000 000,00	126 000 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	133 688 000,00		133 688 000,00	126 000 000,00	126 000 000,00
Total		150 011 139,00	29 510 168,89	133 688 000,00	144 033 911,65	183 432 347,00

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2019 DEPENSES

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
011	Charges à caractère général	3 805 890,44		6 213 773,55
6061	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	25 000,00	7 242,43	70 000,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	735,00	2 000,00
6132	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations immobilières	3 190 890,44	127 261,09	5 000 000,00
6358	Autres impôts			20 000,00
6137	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	300 000,00	504,41	695 133,55
6156	Entretien - Maintenance	60 000,00	17 033,42	60 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	30 000,00	1 008,76	20 000,00
618	Divers -	10 000,00	3 900,00	15 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	60 000,00	32 904,10	60 000,00
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	20 000,00	1 142,86	20 000,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	50 000,00	12 473,00	50 000,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	3 000,00	632,36	10 000,00
6262	Frais postaux et de télécommunications - Frais de télécommunications	12 000,00	6 485,71	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20 000,00	-	75 000,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations)	20 000,00	14 715,00	22 000,00
6287	Remboursement de frais			82 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	649 772,50
6215	Personnel affecté par la collectivité			649 772,50
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-	10 000,00
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	10 000,00	-	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 161 260,84	-	17 181 794,37
023	Virement à la section d'investissement	11 161 260,84	-	17 181 794,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 480,72	79 480,72	216 640,58
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	79 480,72	79 480,72	216 640,58
65	Autres charges de gestion courante	100,00	-	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	-	100,00
66	Charges financières	300 000,00	105 735,98	355 000,00
66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	250 000,00	105 735,98	250 000,00
66112	Charges d'intérêts - Intérêts Rattachement des ICNE	50 000,00	-	10 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs			25 000,00
6688	Autres			70 000,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	7 632,74	108 000,00
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	30 000,00	-	95 000,00
6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 000,00	5 476,00	10 000,00
6742	Subventions exceptionnelles - Subventions exceptionnelles d'équipement	10 000,00	2 156,74	3 000,00
Total		15 401 732,00	192 849,44	24 735 081,00

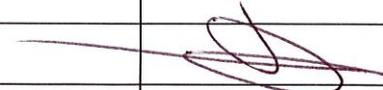
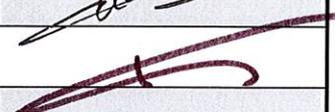
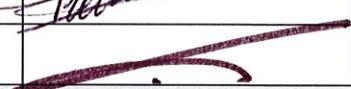
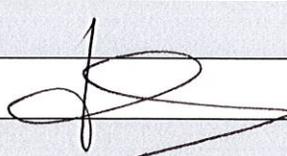
BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2019 RECETTES

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 420 950,95	9 420 950,95	11 976 900,29 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 420 950,95	9 420 950,95	11 976 900,29 €
70	Vente de produits fabriqués	5 000,00	-	3 000,71 €
7083		5 000,00	-	3 000,71 €
74	subventions d'exploitations	6 337 480,90	3 180 139,00	3 605 080,00
74	Subvention d'exploitation	6 337 480,90	3 180 139,00	3 605 080,00
75	Autres produits de gestion courante	150 100,00	150 000,00	9 150 100,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	150 000,00	150 000,00	9 150 000,00
7588	Autres	100,00	-	100,00
Total		15 913 531,85	12 751 089,95	24 735 081,00 €

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique
Liste d'émargement du mardi 02 avril 2019
Vote du Budget - Budget Annexe

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BELLANGER	Bertrand	Département		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSALT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot	Annic DESSAUX	
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		

LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département	Jean-Louis CHAUVENSY	
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
PECANAC	Patrice	Falaises du Talou		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département	Alain BAZILLE	
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT-AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2019 DEPENSES

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
20	Immobilisations incorporelles	-		
2051	-Concessions et droits similaires	-		
21	Immobilisations corporelles	1308,00		1635,00
21848	-Autres matériel de bureau et mobiliers	900,00	-	1100,00
2188	-Autres immobilisations corporelles	408,00	-	535,00
Total		1 308,00	-	1 635,00

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2019 RECETTES

Libellé	Description	BP 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	981,00	981,00	1308,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	981,00	981,00	1308,00
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-	-	
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts en section	327,00	327,00	327,00
28184	Autres matériels de bureau et mobiliers	327,00	327,00	327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	
Total		1 308,00	1 308,00	1635,00

Libellé	Description	Voté 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
011	Charges à caractère général			417 807,00
60622	Carburants	1 000,00	96,07	10 000,00
60623	Alimentation	500,00	67,12	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	113,07	700,00
60636	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures d'entretien et de petit équipement			7 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	616,24	6 000,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	19 980,33	30 000,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	811,56	11 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	500,00	-	1 000,00
6156	Maintenance	47 000,00	46 585,03	30 000,00
6161	Multirisques	3 000,00	1 768,83	7 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00	-	3 000,00
	Autres frais divers	160 656,00	208,19	290 607,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	858,81	1 500,00
6226	Rémunération - honoraires	5 000,00	35,00	3 000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	5 600,00	-	2 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	-	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	1 000,00	-	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	741,15	5 000,00
6257	Receptions	1 000,00	919,12	2 500,00
6288	Autres charges diverses sur services extérieurs	-	35,30	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			999 650,00
6218	Autre personnel extérieur	102 000,00	87 514,64	350 000,00
6336	Cotisations centre de gestion de la fonction publique territoriale	3 000,00	1 599,73	3 000,00
64111	Rémunération principale	150 000,00	101 662,34	451 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 000,00	21 725,00	88 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 000,00	16 292,62	75 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000,00	7 218,55	8 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 500,00	152,92	1 900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	86,00	150,00
6488	Autres charges de personnel	4 000,00	3 907,20	22 000,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)			20 000,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00	-	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections			327,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles MO	327,00	327,00	327,00
65	Autres charges de gestion courante			9 300,00
6531	Indemnités	4 400,00	3 084,40	7 300,00
6533	Cotisations de retraite	800,00	-	1 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	800,00	-	1 000,00
Total				1 447 084,00

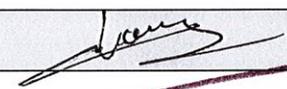
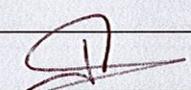
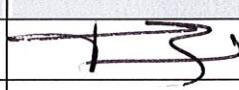
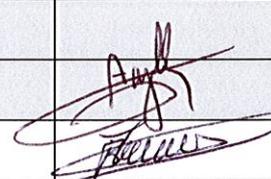
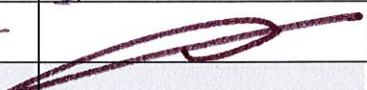
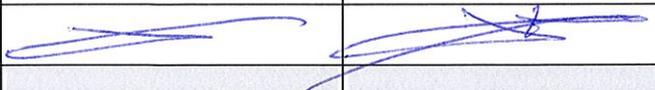
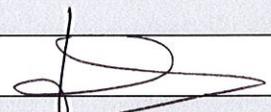
BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2019 RECETTES

Libellé	Description	Voté 2018	Mandaté 2018	Propositions 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 553,94	130 553,94	262 333,22 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 553,94	130 553,94	262 333,22 €
013	Atténuation de charges		139,00	
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-	139,00	
70	Produit des services et domaine	898 658,00	454 180,00	732 412,50
7084	Mise à disposition personnel facturé			649 772,50
7087	Remboursement de charges	-		82 640,00
74	Dotations, subventions et participations	449 329,00	227 090,00	452 315,00
7473	Participations des Départements	222 239,00	-	223 732,00
74748	Participations des Communes et structures intercommunales	-	224 090,00	225 583,00
74758	Participations des autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier et étab	227 090,00	3 000,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels		49,19	23,28
7788	Autres produits exceptionnels	-	49,19	23,28
Total				1 447 084,00

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique
Liste d'émargement du mardi 02 Avril 2019
Vote du Budget - Budget Principal

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BELLANGER	Bertrand	Département		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot	ANNIC DESSAUX	
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		

LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département	Jean-Louis CHAUVENSY	
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
PECANAC	Patrice	Falaises du Talou		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département	Alain BAZILLE	
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT-AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Rouen, le 28 MARS 2019

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Mme SINGAU PATRY, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M. BAZILLE

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 02 avril 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le 28/03/2019.

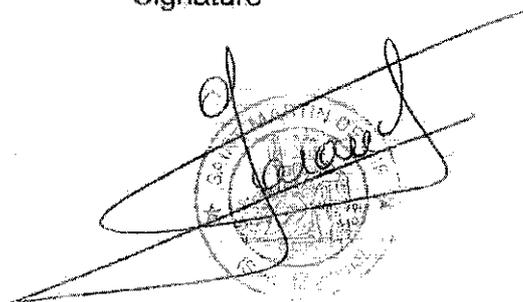
OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. GARAND....., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Madame Annie Dessaux.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 02 avril 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



- (1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté

Rouen, le 01. Avril 2019

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Me. Yvette ORLAND PASQUIER, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M. Jean Louis Chevigny

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 02 avril 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**

Rouen, le 1^{er} avril 2019

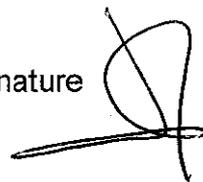
OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M^{me}...TH. BAUDEAU - RAIMOT..., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M...Virginie Lucet Arsal...

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 02 avril 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2019-22-4.2
PARTICIPATIONS DES MEMBRES POUR 2019

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-22-4.1

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité/ à la majorité, décide :

- Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2019 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

- Pour le réseau de collecte :

De permettre aux nouveaux membres adhérents en 2017, d'étaler leur contribution sur trois ans jusqu'en 2020.

- Pour le programme de déploiement des réseaux :

- De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée, participation de laquelle seront déduites les contributions versées les années précédentes sur fonds propres,
- De fixer la participation pour 2019 de Caux-Seine Agglomération à 965 782 €.

- Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2019.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019

NOM DE L EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE)	Nombre de prises FttH à construire	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2019 T1=0,45 €/hab. T2=0,03€/hab.	Contribution au budget annexe pour 2019 (10,88 €/prise FttH)	Contributions au réseau de collecte (21 € par ligne ORANGE) étalé sur 3 ans (-> 2020)	TOTAL par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77 189	37 616	T1	34 735	965 782		1 000 517
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15 161	6 987	T1	6 822	76 019		82 841
CC TERROIR DE CAUX	37 231	18 728	T1	16 754	203 761		220 515
CC BRAY-EAWY	26 141	13 462	T1	11 763	146 467		158 230
CC DES FALAISES DU TALOU	23 337	11 452	T1	10 502	124 598		135 100
CC DES QUATRE RIVIERES	30 556	17 101	T1	13 750	186 059		199 809
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	23	468		491
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40 667	10 398	T1/T2 *	10 037	113 130		123 167
CC CAUX AUSTREBERTHE	25 500	12 422	T1	11 475	135 151		146 626
CC INTERREGIONALE AUMAIE-BLANGY	18 112	10 039	T1	8 150	109 224		8 150
CC INTERREGIONALE AUMAIE-BLANGY (communes du "80")	4 063	2 052	T1	1 828	22 326		1 828
CC DE LONDINIÈRES	5 367	2 960	T1	2 415	32 205		34 620
CC INTER CAUX - VEXIN (ex CCPNOR)	53 383	25 142	T1	24 022	273 545		297 567
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CŒUR DE CAUX)	27 999	15 628	T1	12 600	170 033	115 689	298 322
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquefort)	27 017	13 928	T1	12 158	151 537	82 845	246 540
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20 569	10 138	T1	9 256	110 301	60 844	180 401
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (LHSM)	16 666	8 187	T1	7 500	89 075	54 061	150 636
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSC ou CC CAUX ESTUAIRE (LHSM)	18 110	8 270	T1	8 150	89 978	55 048	153 176
Zones conventionnées:							
COMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (LHSM)	241 860		T2	7 256			7 256
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	496 456		T2	14 894			14 894
AGGLOMERATION DIEPPOISE	49 770		T2	1 493			1 493
SDE76				3 000			3 000
TOTAL	1 205 434			228 583	2 868 106	368 487	3 465 176

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME *	223 732	10 000 000	368 487
---------------------------------	---------	------------	---------

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRÉSIDENTE : MADAME VIRGINIE LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2019-22-5

AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 12 mars 2019 actant les orientations budgétaires 2019,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-22-5,

Vu la nécessité de couvrir les besoins ponctuels de trésorerie du syndicat à hauteur de 10 M€,

Vu les offres reçues de la Caisse d'épargne de Normandie et d'Arkéa,

Considérant que l'offre de la Caisse d'épargne ressort comme la plus adaptée aux besoins du syndicat mixte avec un contrat de ligne de Trésorerie d'un montant de 10 000 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 1 an

Montant maximum du crédit : 10 000 000 €

Index de référence et marge : Eonia + 0,22%

Commission d'engagement : 0,08%

Commission de non-utilisation : néant

Frais de dossier : néant

Tirages/remboursements : montant minimum : néant

Préavis : Jour J-1 avant 16h30

Paiement des intérêts : mensuellement par débit d'office

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorise Madame la Présidente à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne et tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : 08 AVR. 2019